



**Réunion du Comité Syndical
du 25 mars 2024**



Table des matières

PRESENTS	2
SYNTHESE	3
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2024	3
2. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés.....	4
3. Budget Primitif 2024 - Budget Principal.....	4
4. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe du Centre Conchylicole.....	5
5. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC du Royon	6
6. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC du Moulinet.....	7
7. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral.....	8
8. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend.....	8
9. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo.....	9
10. Budget Primitif 2024 - Budget Consolidé	10
11. Convention financière 2024 avec le Conseil Départemental de la Somme.....	11
12. Frais de déplacement - Label Grand Site de France - Déplacement à Berlin 11	
13. ZAC FRANGE NORD DE QUEND - Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot 2.....	12
14. Commune de Le Crotoy - Réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier - Signature d'une convention financière	12
15. Plan Vélo Baie de Somme - Entretien et gestion de la Vélomaritime - Approbation de la convention type avec les Communes.....	13
16. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et parcours	13
17. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels- Création d'un club « Connaître et Protéger la Nature »	14
QUESTIONS DIVERSES	14

PRESENTS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 février s'est réuni le lundi 25 mars 2024 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 26

Nombre de Votants : 25

Nombre de Voix : 48

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

Membres suppléants :

Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

Représentants des EPCI

- Monsieur Jacky THUEUX Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre)
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Gwenaël SAVREUX
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du développement des territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Valérie MONFLIER

Autres personnalités excusées

- Monsieur Boris COURBARON, Directeur Général des Services, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjoint au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHÉ, SGC Baie de Somme
- Monsieur Sébastien BACQUET

SYNTHESE

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2024.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

2. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Nettoyage des locaux du Syndicat Mixte, de la station Biologique du Chalet de Blanquetaque et du local Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme (RNN) sis à Le Crotoy

Le Président a informé les membres qu'une consultation a été lancée pour le nettoyage des locaux du Syndicat Mixte, de la station Biologique du Chalet de Blanquetaque et du local RNN sis à Le Crotoy.

Le marché est estimé à 70 000 € HT. Sa durée est d'un an renouvelable deux fois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant le nettoyage des locaux Syndicat Mixte, de la station Biologique du Chalet de Blanquetaque et du local RNN sis à Le Crotoy ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

2. Aménagement du sentier du littoral – secteur Nord – Le Crotoy à Fort Mahon

Le Président a rappelé aux membres que par délibération en date du 23 octobre 2022, le Comité Syndical avait approuvé le plan de financement relatif aux travaux visant la continuité du sentier du littoral.

Ces travaux sont financés par le plan de relance « France Vue sur Mer ».

Une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement pour le secteur Nord – Le Crotoy à Fort Mahon.

Le marché est estimé à 110 000 € HT. Sa durée est de 7 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les travaux d'aménagement du sentier du littoral – secteur Nord – Le Crotoy à Fort Mahon ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

3. Budget Primitif 2024 - Budget Principal

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre ni la reprise des résultats ni les restes à réaliser à fin 2023.

Budget d'investissement : 2 299 900 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 126 K€ et sont constituées, pour la plus grande part, des opérations d'investissement individualisées pour 1 652 K€ à savoir :

- ✓ PAPI pour 1 316 K€ ;
- ✓ Travaux de reconstruction du mur de soutènement au Crotoy pour 282 K€ ;
- ✓ Travaux d'enrochement à Ault pour 54 K€.

L'inscription des autres opérations d'investissement nouvelles s'effectuera au Budget Supplémentaire ou par Décision Modificative.

Elles concernent principalement des investissements pour :

- ✓ Des compléments d'aménagements et de mobiliers, le renouvellement de véhicules, de matériels techniques ou informatiques obsolètes pour un montant de 100 K€ ;
- ✓ Des « Emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de la dette en capital pour 292 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 299 900 €. Elles comprennent :

- ✓ Le montant du FCTVA qui devrait être remboursé, en 2024, sur les travaux et investissements 2023 pour 360 K€ ;
- ✓ Le remboursement du capital des emprunts sur les 24 épis par les EPCI et l'ASA des Bas-Champs pour 267 K€ ;
- ✓ L'inscription de subventions sur le PAPI pour 1 097 K€ et aux autres travaux pour 280 K€ ;
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondant aux dotations aux amortissements et à la quote-part de l'indemnité de remboursement anticipée pour le prêt renégocié sur les 24 épis pour 296 K€.

Budget de fonctionnement : 9 183 000 €

Le budget de fonctionnement est proposé à l'équilibre. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 183 K€. Elles concernent principalement les chapitres suivants :

- ✓ **Le chapitre 011 « charges à caractère général »** qui s'élève à **2 140 K€** ;
- ✓ **Les charges de personnel** qui représentent **2 834 K€** ;
- ✓ **Les charges de gestion courante** qui s'élèvent à **3 825 K€** ;
- ✓ **Les charges financières** qui s'élèvent à **58 K€** ;
- ✓ **Les charges exceptionnelles** qui s'élèvent à **30 K€** ;
- ✓ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections** inscrites au chapitre 042 pour **296 K€**

Les Recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 183 K€. Elles sont détaillées par chapitre et concernent principalement 4 grands blocs :

- ✓ **Les dotations et subventions** pour **5 550 K€** ;
- ✓ **Les produits de gestion courante** » pour **321 K€** ;
- ✓ **Les taxes et impôts** contenant la collecte de la taxe de séjour estimé à **3 000 K€** ;
- ✓ **Les atténuations de charges** » pour **240 K€**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au niveau du chapitre.

Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27
 Collège des Membres des EPCI : 10
 Collège des Membres des Communes : 11

4. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre ni la reprise des résultats ni les restes à réaliser à fin 2023.

Budget d'investissement : 724 000,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 651 K€. Elles concernent :

- ✓ Le solde du coût des travaux d'amélioration du Centre Conchylicole pour 560 K€ ;
- ✓ La reprise de subventions sur les investissements pour 91 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 724 K€. Elles proviennent des subventions acquises sur les travaux à réaliser à hauteur de 632 K€ et les dotations aux amortissements pour 92 K€.

Budget de fonctionnement : 271 010,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 271 010,00 €. Elles comprennent en partie :

- ✓ Les inscriptions nécessaires pour couvrir le marché de prestations de service pour 140 K€ ;
- ✓ La dotation aux amortissements sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole pour 92 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 271 010,00 €. Elles comprennent pour partie de :

- ✓ La refacturation des prestations au GIE des Conchyliculteurs de la Baie de Somme pour 180 K€ ;
- ✓ La quote-part de reprise de subventions acquises sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole pour 91 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

Il a également décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 11

5. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC du Royon

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre ni la reprise des résultats ni les restes à réaliser fin 2023.

Budget d'investissement : 1 353 700 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 353 700 €. Elles comprennent :

- ✓ Le coût des travaux d'un aérateur d'eau pour les étangs ainsi que divers travaux pour 50 K€ ;
- ✓ Le coût global de travaux et d'études négocié avec le Groupe Pierre & Vacances à 1 303,7 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 353 700 €. Elles comprennent en partie :

- ✓ Le stock de travaux et d'études à fin 2023 pour 728,05 K€.
- ✓ Une inscription destinée à équilibrer le Budget Primitif dans l'attente de l'inscription correspondant à l'affectation des résultats de l'exercice 2023. Cet emprunt sera souscrit si les travaux doivent être entrepris sans encaissement du prix de vente des terrains pour 536,7 k€.

Budget de fonctionnement : 1 458 710 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 458 710 €. Elles comprennent pour partie :

- ✓ Les dépenses de travaux et d'honoraires relatifs à la viabilisation du terrain destiné à la dernière tranche de construction par le groupe Pierre & Vacances pour 575,7 K€ ;
- ✓ Le stock de travaux et d'études réalisés fin 2023 pour 728,05 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 458 710 €. Elles comprennent :

- ✓ Le montant des loyers sur les locaux commerciaux occupés par Pierre & Vacances à hauteur de 155 K€ ;
- ✓ Le montant des travaux et études qui sont réalisés et à ceux restant à réaliser à hauteur du prix de vente négocié des terrains aménagés pour 1 303,7 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble des crédits ouverts en section de fonctionnement.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

6. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Budget d'investissement : 2 252 600,00 €

Les dépenses s'élèvent à 2 252 600 €. Elles comprennent la valeur du stock estimée à la fin de l'année 2024, correspondant au coût global des études et travaux réalisés depuis la création du Budget Annexe, soit 2 252,6 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 252 600 €. Elles concernent :

- ✓ La reprise des stocks de travaux et études fin 2023 pour 2 113,6 K€ ;
- ✓ Le montant des dépenses de sécurisation et d'études pour lesquelles des demandes de financement sont en cours et pour lesquelles le recours à emprunt est nécessaire, dans l'attente de l'obtention de ces subventions à hauteur de 139 K€.

Budget de fonctionnement : 2 252 600,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 252 600 €. Elles concernent principalement :

- ✓ Les dépenses d'études de sol, de sécurisation et d'étanchéité du site pour 130 K€ ;
- ✓ Les travaux en cours à la fin de l'année 2023, soit 2 113,6 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 252 600 €. Elles comprennent le coût global des études et travaux réalisés sur ce Budget annexe fin 2024, soit 2 252,6 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet au niveau du chapitre.

Il a également décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 11

Monsieur LE MOIGNE indique que les dépenses d'investissement ne doivent pas figurer en fonctionnement. La souscription d'un emprunt ne sert pas à financer le fonctionnement.

7. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre ni la reprise des résultats ni les restes à réaliser fin 2023.

Dans l'attente de la reprise des restes à réaliser et des excédents des sections d'investissement et de fonctionnement, les opérations d'investissements sont inscrites dans la limite des capacités budgétaires.

Budget d'investissement : 1 586 000,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 586 000 €. Elles concernent principalement les opérations d'équipement individualisées inscrites pour 1 542 K€ qui sont détaillées en annexe.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 586 000 €. Elles comprennent principalement :

- ✓ Le montant du FCTVA 2023 à percevoir à hauteur de 180 K€ ;
- ✓ Les dotations aux amortissements pour 162 K€ ;
- ✓ Les opérations d'équipement individualisées inscrites pour 1 190 K€.

Budget de fonctionnement : 412 000,00 €

2.1 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 412 000,00 €. Elles concernent principalement :

- ✓ Le montant du remboursement des dépenses de personnel du Budget Principal affectées à l'entretien des propriétés du Conservatoire et au suivi des programmes d'investissement pour 186 K€ ;
- ✓ L'inscription correspondant à la dotation aux amortissements pour 162 K€ ;

Les Recettes de fonctionnement s'élèvent à 412 000,00 €. Elles comprennent pour partie :

- ✓ Le montant des affermages et des redevances et droits de chasse des huttes pour 100 K€ ;
- ✓ L'excédent de billetterie en provenance du Parc du Marquenterre pour 235 K€ ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral au niveau du chapitre.

Il a également décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 11

8. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice 2023.

De nombreuses incertitudes existent quant à la date de signature des actes de vente des terrains avec les deux partenaires pressentis. Je vous propose donc de considérer les travaux passés et à venir en stock. Une Décision Modificative vous sera présentée sur l'exercice 2024 dès que les actes de vente seront signés.

Budget d'investissement : 1 944 000,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 944 000,00€. Elles concernent le montant des acquisitions foncières, des études et des travaux qui sera porté en travaux en cours en fin d'année 2024 pour 1 944 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 944 000,00 €. Elles comprennent :

- ✓ L'inscription temporaire à hauteur de 300 K€ permettant d'équilibrer la section d'investissement du budget primitif, dans l'attente de la reprise, au Budget Supplémentaire, des résultats de l'exercice 2023 ;
- ✓ La valeur des acquisitions, des études et des travaux réalisés fin 2023 pour 1 644 K€.

Budget de fonctionnement : 1 944 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 944 000,00 €. Elles concernent :

- ✓ Les dépenses relatives aux études et aux travaux prévus en 2024 pour 300 K€.
- ✓ La valeur des acquisitions, des études et des travaux réalisés fin 2023, pour 1 644 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 944 000,00 €. Elles comprennent le coût global des acquisitions foncières, des études et des travaux qui seront réalisés fin 2024 pour 1 944 K€. Ce montant sera diminué par Décision Modificative, à hauteur du montant du prix de vente des terrains cédés, lorsque les actes de vente des terrains auront été signés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de la ZAC Frange Nord de Quend au niveau du chapitre.

Il a également décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président, à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

9. Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo

Le Président rappelle aux membres que ce Budget Primitif n'intègre ni la reprise des résultats ni les restes à réaliser à fin 2023.

Le Budget Primitif 2024 ne comprend que très peu d'inscriptions dans l'attente de l'inscription des restes à réaliser et de l'affectation des résultats 2023 au Budget Supplémentaire 2024.

Budget d'investissement : 50 000,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 50 K€ et correspondent à des Opérations d'équipement individualisées pour 50 K€, à savoir le complément de travaux sur le tronçon Fort-Mahon / Pont à Cailloux.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 50 K€ et correspondent au montant des inscriptions en dépenses d'investissement, soit 50 K€.

Budget de fonctionnement : 285 000,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 285 K€ et concernent les recettes constituées par le transfert, en provenance du Budget Principal, de la quote-part de la collecte de la taxe de séjour 2024 pour 285 K€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 50 K€ et comprennent le montant figurant en recettes d'investissement au chapitre 023 pour 50 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo » au niveau du chapitre.

Il a également décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

10. Budget Primitif 2024 - Budget Consolidé

Le Président rappelle aux membres que le Budget Primitif 2024 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses			
Budget Principal	9 183 000,00	2 126 270,00	11 309 270,00
Centre Conchylicole	271 010,00	651 000,00	922 010,00
ZAC du Royon	1 458 710,00	1 353 700,00	2 812 410,00
ZAC du Moulinet	2 252 600,00	2 252 600,00	4 505 200,00
Gestion prop. CEL	412 000,00	1 586 000,00	1 998 000,00
ZAC Frange Nord Quend	1 944 000,00	1 944 000,00	3 888 000,00
Gestion du Plan Vélo	50 000,00	50 000,00	100 000,00
Total Dépenses Syndicat Mixte	15 571 320,00	9 963 570,00	25 534 890,00
Recettes			
Budget principal	9 183 000,00	2 299 900,00	11 482 900,00
Centre Conchylicole	271 010,00	724 000,00	995 010,00
Zac Royon	1 458 710,00	1 353 700,00	2 812 410,00
Zac du moulinet	2 252 600,00	2 252 600,00	4 505 200,00
Gestion prop CEL	412 000,00	1 586 000,00	1 998 000,00
Zac Frange Nord Quend	1 944 000,00	1 944 000,00	3 888 000,00
Gestion du Plan Vélo	285 000,00	50 000,00	335 000,00
Total Recettes Syndicat Mixte	15 806 320,00	10 210 200,00	26 016 520,00
Résultat	235 000,00	246 630,00	481 630,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2024 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

11. Convention financière 2024 avec le Conseil Départemental de la Somme.

Monsieur HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme indique qu'il ne prend pas part au vote de cette délibération. Monsieur BAILLET, 1^{er} Vice-Président présente donc cette délibération.

Monsieur Baillet rappelle aux membres que le Syndicat Mixte a fait le choix, pour les prochaines années, de recentrer ses actions autour de **5 grandes priorités** :

1. Le Grand Site de France Baie de Somme ;
2. La concrétisation des projets de requalification urbaine pour les communes d'Ault et de Quend-Plage ;
3. La valorisation du Plan Vélo Baie de Somme
4. La mise en œuvre du PAPI ;
5. Le maintien de la dynamique retrouvée de la Régie Commerciale Destination Baie de Somme gestionnaire de 8 sites touristiques majeurs sur le littoral.

Cette année, le Département apportera notamment son soutien aux actions portées par le Syndicat Mixte qui s'inscrivent en complémentarité du programme d'actions mis en œuvre par le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime géré par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du concours financier apporté, à ce titre, par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2024 et de préciser les engagements des parties.

Les champs d'interventions structurant le partenariat 2024 sont détaillés ci-après :

- ⇒ **Label Grand Site de France**
- ⇒ **Le programme de gestion des milieux naturels et d'accueil du public sur ces espaces**
- ⇒ **La protection du littoral**
- ⇒ **Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable**
- ⇒ **La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (Destination Baie de Somme)**

Afin de contribuer à la réalisation de son programme partenarial 2024, le Département s'engage à apporter, au Syndicat Mixte, un concours financier de 2 066 000 €, répartis de la manière suivante :

- Des crédits de fonctionnement : **1 540 000 €.**
- Des crédits d'investissement : **526 000 €**

La présente convention, conclue pour l'année 2024, concerne les actions programmées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière 2024 avec le Conseil départemental de la Somme et autorise le 1^{er} Vice-Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 11

12. Frais de déplacement - Label Grand Site de France - Déplacement à Berlin

Le Président informe les membres que dans le cadre du renouvellement du Label Grand Site de France, le Syndicat Mixte a souhaité développer un outil de certification de la Destination. Green Destination est le bon outil pour cela.

La certification Green Destination est attribuée à des destinations touristiques qui démontrent un engagement remarquable en matière de tourisme durable, social et économique. Cette certification est décernée par le Global Sustainable Tourism Council (GSTC).

A ce titre, le Syndicat Mixte a reçu un prix « top story » lors du Salon international du Tourisme à Berlin.

Il indique aux membres qu'il s'est rendu avec le Directeur de l'Environnement les 6 et 7 mars 2024 au Salon, à l'occasion de cette remise de prix.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements correspondants, sur pièces justificatives.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

Le Président remercie beaucoup les équipes pour le travail qui est fait sur le renouvellement du label.

13.ZAC FRANGE NORD DE QUEND - Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot 2

Le Président informe les membres que cette délibération est annulée car le Syndicat Mixte doit retravailler avec Homa Group sur la répartition des travaux que chacun doit réaliser.

14.Commune de Le Crotoy - Réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier - Signature d'une convention financière

Le Président rappelle aux membres que le Comité Syndical l'a autorisé à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune pour la réalisation des travaux du mur de soutènement de la Butte du Moulin et son escalier.

Or, il s'avère, après discussion avec les services de l'Etat, que cette opération doit être portée par le Syndicat Mixte. En effet, les autorisations d'occupation du Domaine Public et le marché sont passés au nom du Syndicat Mixte.

Par conséquent, le Syndicat Mixte doit assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Une convention financière doit être signée avec la Commune.

Le montant du marché (tranche ferme + tranche optionnelle n° 2) est de 233 045,40 € HT.

Le plan de financement envisagé avec la Commune est le suivant :

Plan de financement escompté	Taux	Valeur
Financement commune du Crotoy	62,66 %	146 045,40 € HT
Financement Etat (DETR)	18,67 %	43 500 € HT
Financement Etat (Fond de solidarité)	18,67 %	43 500 € HT
TOTAL	100 %	233 045,40 € HT

Dans le cas où les financements ne seraient pas obtenus, la Commune s'engage à financer l'opération à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention financière avec la commune du Crotoy.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

15. Plan Vélo Baie de Somme - Entretien et gestion de la Vélomaritime - Approbation de la convention type avec les Communes

Le Président indique qu'aujourd'hui, la Vélomaritime est continue de Mers-les-Bains au Pont à Cailloux permettant ainsi de relier la Seine-Maritime au Pas-de-Calais.

Le Syndicat entretient plus de 77 km qui ont été aménagés en voie verte, pistes cyclables, voies partagées.

Les aménagements étant quasi terminés, se pose aujourd'hui la question de son entretien (taille, fauche, signalétique...) qui est effectué tout au long de l'année par deux agents du Syndicat Mixte mais également par les services techniques des Communes.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les Communes et le Syndicat Mixte pour assurer durablement l'entretien de la Vélomaritime.

Une réunion bilan annuelle sera réalisée entre le 15 janvier et 28 février de l'année, entre le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Commune pour faire le point sur l'année écoulée.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Préalablement à la signature de la convention, les Communes et le Syndicat Mixte se réuniront sur les lieux afin de préciser le périmètre d'intervention des parties, les limites d'intervention et la définition des travaux à la charge des parties.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention type relative à l'entretien de la Vélomaritime avec les Communes, et a autorisé le Président à prendre contact avec ces dernières et, le cas échéant, à signer les conventions correspondantes.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

Le Président indique que le dossier a fait l'objet d'une discussion au Bureau et concerne le petit entretien des pistes pour les communes.

16. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et parcours

Le Président rappelle que depuis 2012, le Syndicat Mixte et la Chambre d'Agriculture de la Somme portent conjointement un programme visant à conforter les activités d'élevage sur la Plaine Maritime Picarde tout en préservant la biodiversité et les paysages liés aux prairies et zones humides.

En 2023, le Syndicat Mixte a organisé, pour la dixième année, ce concours.

Cette année, les agriculteurs de moins de 40 ans ont été mis à l'honneur. 4 agriculteurs ont ainsi participé à cette édition.

Le jury, s'est réuni le 25 mai 2023 pour visiter les 4 parcelles présentées et échanger autour de leurs propriétés agroécologiques et de la cohérence des pratiques agricoles mises en place par les éleveurs.

A l'issue de cette journée, c'est la parcelle d'Alexandre Loye (SCEA du Petit Bas-Champ) qui a remporté le prix

Le gagnant local du concours représente le territoire au Salon International de l'Agriculture à Paris. Il n'a malheureusement pas remporté de prix national.

Le Syndicat Mixte prend en charge le billet de train de l'éleveur gagnant dans le cadre du programme de maintien de l'élevage.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rembourser, à Alexandre Loye, son billet de train pour le Salon International de l'Agriculture sur la base des pièces justificatives.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

17. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels- Création d'un club « Connaître et Protéger la Nature »

Le Président rappelle que la création d'un club nature par la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme a pour objectif de répondre à un besoin d'appropriation ou réappropriation du territoire de la Réserve et de ses enjeux par les habitants, prioritairement les Saint-Quentinois et les Crotellois, et de sensibilisation du grand public.

Cette action répond également au plan de gestion.

La Fédération « Connaître et Protéger la Nature » est un réseau de près de 400 clubs en France et à l'international. L'intégrer permet d'accéder aux outils pédagogiques, publications et expositions créés par la fédération.

L'adhésion annuelle à cette fédération est de 60 €/an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte à la Fédération des Clubs « Connaître et Protéger la Nature » et a autorisé le Président à régler la cotisation correspondante.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 11

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAUSSOULIER rappelle qu'il s'est rendu à Ecuire pour une réunion relative aux inondations en présence du Préfet du Pas-de-Calais.

Le Préfet de la Somme est d'accord pour que des travaux d'urgence reprennent avant le 31 mai 2024.

Une réunion doit se tenir avec la Sous-Préfète de l'Arrondissement d'Abbeville.

Ce dossier va nécessiter une concertation avec les acteurs du territoire.

La séance est levée à 16 H 00

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 4 avril 2024.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité par les membres du Comité Syndical en date du 28 mai 2024.


Stéphane HAUSSOULIER
Président



DEPARTEMENT DE SOMME
SYNDICAT MIXTE
GRAND LITTORAL PICARD